



# Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 324/2023  
Date de la séance du CE : 22 mars 2023  
Direction : Direction de la sécurité  
N° d'affaire : 2022.SIDBSM.934  
Classification : Non classifié

## Loi cantonale sur la protection civile (LCPCi)

### Ouverture de la procédure de consultation

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de la sécurité, arrête :

La Direction de la sécurité est habilitée à ouvrir la procédure de consultation concernant la loi cantonale sur la protection civile (LCPCi). La procédure de consultation dure jusqu'au 23 juin 2023.

**Au nom du Conseil-exécutif**



**Christoph Auer**  
Chancelier

Destinataires  
– Toutes les Directions

Pièces jointes  
– Projet de loi (a et f)  
– Rapport (a et f)  
– Tableau synoptique  
– Corapports  
– Évaluation de la procédure de corapport (version allemande)  
– Communiqué de presse (version allemande)